

PC02625223V0010

Date de dépôt :03/04/2023

Demandeur : ASTIER Christophe et  
CHOQUET Claire  
13 RUE PIERRE SEMARD Bat B1 LES  
TAMARIS  
26800 PORTES LES VALENCE .

Service Technique/Urbanisme  
☎04.75.57.95.21

Pour : maison individuelle avec garage  
**Adresse terrain : rue Simone de  
Beauvoir  
à PORTES LES VALENCE**

**ARRETE DE RETRAIT N° 23 206**  
**D'UN ARRETE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**  
**AU NOM DE LA COMMUNE DE PORTES LES VALENCE**

Le Maire de PORTES LES VALENCE,

Vu le permis de construire n°PC02625223V0010 déposé le 03/04/2023 par Mr ASTIER Christophe et Mme CHOQUET Claire, demeurant 13 RUE PIERRE SEMARD Bat B1 LES TAMARIS 26800 PORTES LES VALENCE, pour des travaux situés rue Simone de Beauvoir à PORTES LES VALENCE.

Vu l'objet du permis de construire accordé, à savoir : maison individuelle avec garage

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date du 06 février 2017 et modifié le 18/11/2019 ;

Vu le courrier de Mr ASTIER Christophe et Mme CHOQUET Claire en date du 11/04/2023 indiquant qu'ils ne donnent pas suite à la décision susvisée ;

**ARRETE :**

**ARTICLE UNIQUE :**

Le permis déposé initialement en date du 03/04/2023 est RETIRÉE.

Fait à Portes Les Valence, le 18/04/2023

P/Le Maire,

L'Adjoint à l'Urbanisme

Antonin KOSZULINSKI



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

**Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.**  
A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.